

Gthink
Société à responsabilité limitée
Au capital de 600 000 euros
Siège social : 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES
801 300 880 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 MARS 2026
--

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq mars,
Au siège social,

Monsieur Laurent STEPHAN,

Propriétaire de la totalité des 6 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société Gthink,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'article L. 821- 43, alinéa 1, du Code de commerce,**
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'article L. 821-40, alinéa 3, du Code de commerce,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application de l'article L. 821-43, alinéa 1, du Code de commerce, de nommer :

- **Le cabinet MEUNIER**
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Dont le siège social est situé 4 avenue du Doyen Louis Weil – Immeuble Le Pulsar – 38000 GRENOBLE
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 389 899 956
Cabinet inscrit sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce
Représenté par Monsieur Stéphane MEUNIER

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Le cabinet MEUNIER a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide, en application de l'article L. 821-40, alinéa 3, du Code de commerce, de nommer :

- **Le cabinet SARL BOIS FAVRE AUDIT CONSEIL**
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Dont le siège social est situé 32 rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET-PARISSET
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 501 320 253
Cabinet inscrit sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce
Représenté par Monsieur Michael PRAIZEY

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Le cabinet SARL BOIS FAVRE AUDIT CONSEIL a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, ainsi qu'à la société ORATIO AVOCATS située 5 rue Albert Londres - 44300 NANTES, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Acte sous signature électronique via la plate-forme Docusign®, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

L'Associé Unique
Monsieur Laurent STEPHAN

Signé par :
Laurent STEPHAN
674C320D00C7409...